(Suite de notre 4e colonne de 1re page).

Le commissaire visita le logis du conseiller général et se retira sans rien emporter.

Nous avons rencontré le citoyen Saint-Venant qui nous a déclaré, au sujet de la seconde perquisition dont il était l'objet :

« Je proteste de toutes mes forces contre cette opération policière en mon domicile particulier, qui était d'ailleurs placé depuis plusieurs jours sous la surveillance constante de la police de sûreté.

» D'ailleurs, ces perquisitions chez les syndicalistes lillois sont d'autant moins fondées que nous avons toujours déclaré, et entre autres dans nos congrès corporatifs, que la question de l'antimilitarisme relevait de l'action politique.

» Nous avons même été pour cela quelque temps en froid avec la C. G. T.

» Nous ne faisons pas d'antimilitarisme, mais nous protestons contre un projet de loi qui frapperait trop durement et inutilement les travailleurs. »

Chez le citoyen Bondues

SECRETAIRE
DE L'UNION DU BATIMENT

A 10 heures du matin également, M. Triolet, commissaire, perquisitionna au bar Bondues, rue de la Clef, 32.

Le citoyen Bondues, secrétaire du Syndicat, l'Union du Bâtiment, était absent de son domicile.

Devant Mme Bondues, le magistrat effectua son opération judiciaire.

Il saisit d'abord une pétition contre la loi de trois ans, couverte de signatures, et qui était affichée dans le débit.

Il prit encore dans un paquet de « papillons » envoyés au citoyen Bondues, par la Fédération du Bâtiment les exemplaires de ceux portant invitation aux soldats « de ne pas tirer sur leurs frères en temps de grèves ».

Enfin, le commissaire, qui feuilleta une copie de lettres, arracha pour l'emporter une feuille de ce livre sur laquelle était reproduite une lettre avisant la section de Lambersart du P. S. que Bondues assisterait à titre personnel à la manifestation contre les trois ans que la Section avait organisée pour samedi dernier.

Le citoyen Bondues, que nous avons rencontré, nous a dit :

« Il est absolument indigne d'agir comme on a agi chez moi. On a arraché une page d'un copie de lettres qui est une pièce devant, à l'occasion, faire foi en justice. Or, ce copie de lettres inutile est maintenant sans valeur. Pourquoi n'avoir pas enlevé tout le livre ? Je n'y aurais pas vu d'inconvénient.

» Si on a déchiré cette page, c'est parce qu'elle contient la copie d'une lettre que j'ai adressée au citoyen Roger Salengro, en réponse à une lettre de la commission administrative de la section de Lambersart qui m'avait demandé de participer à la démonstration de samedi soir. J'ai écrit à Salengro, bien que celui-ci ne fut pas l'auteur de cette demande, mais parce que c'était le seul citoyen du parti de Lambersart dont je connus l'adresse. »

Chez le citoyen M. Deschamps

RÉDACTEUR DU « TRAVAILLEUR »

Vers huit heures du matin, un agent de sûreté était trouvé au domicile du citoyen Marcel Deschamps, rédacteur au « Travailleur », rue Bourrembois, à Fives.

— « M. le commissaire, dit-il, m'a envoyé pour veiller sur vous jusqu'à son arrivée. Il va venir perquisitionner chez vous ! »

Marcel Deschamps et le mettait à compulser ses notes, ses manuscrits, et jusqu'à feuilleter les ouvrages de sa bibliothèque privée.

— « Vous n'êtes pas l'auteur d'ouvrages pubversifs ?

— « Je ne le crois pas !

— « Vous n'en avez pas chez vous ?

— « Vous pouvez le constater ! »

Finalement, le commissaire demanda au citoyen Marcel Deschamps ses noms et qualités.

— Rédacteur au « Travailleur ».

— Savez-vous lire et écrire ?

La question était, paraît-il, obligatoire. Elle fit sourire « l'inculpé ». Elle en fera rire bien d'autres.

Après une heure de recherches, le commissaire se retira sans rien emporter.

Chez le citoyen Salengro

A LAMBERSART

A Lambersart, avenue des Aubépines, chez le citoyen Salengro, membre du Parti Socialiste et actuellement soldat au 33e régiment d'infanterie à Arras, M. Lefebvre, commissaire aux délégations judiciaires, se présenta pour perquisitionner vers dix heures et demie du matin.

Depuis plusieurs semaines, le citoyen Salengro est chez lui, en congé de convalescence à la suite d'une très grave maladie, et son état de santé est encore alarmant, au point que M. le médecin-major Egmann, de service à la Place, lui a ordonné hier matin de se mettre au lit et lui a accordé une prolongation de convalescence d'un mois.

Le commissaire fouilla tout de fond en comble dans la maison.

Dans le tiroir d'une commode il découvrit un vieux portefeuille contenant des dessins décorés en 1905, dans des journaux de l'époque. M. Lefebvre s'empara de ces papiers et s'en fut tout joyeux de n'être pas tout à fait bredouille.

Protestation de la Section du P. S. de Lambersart

Après avoir eu connaissance de la perquisition effectuée au domicile du citoyen Salengro, le comité de la Section de Lambersart du Parti Socialiste a rédigé la protestation suivante :

« Considérant la perquisition opérée chez le citoyen Salengro, soldat au 33me, en congé de convalescence et actuellement alité, la section de Lambersart du P. S. tient à protester avec indignation contre les opérations de basse police.

» Estimant que si un commissaire aux délégations judiciaires est venu opérer au domicile de Salengro, c'est à la suite de la démonstration de samedi 24 contre les trois ans ;

» La Section déclare que Salengro n'a pris aucune part à l'organisation de cette manifestation. Elle prend la pleine et entière responsabilité des événements qui se sont déroulés samedi et revendique hautement pour elle la campagne menée la semaine dernière contre la réaction chauvine.

» Pour la Section,
» WATTEBLOT ».

Chez la Secrétaire des " Droits de la Femme "

Au numéro 229 de la rue Pierre-Legrand, habite Mme Girard, membre du Parti Socialiste et secrétaire de la Section lilloise de la Ligue des Droits de la Femme.

M. Vignial, commissaire du quartier, se présenta chez elle dans la matinée et se livra à une perquisition complète. Il se retira sans rien emporter.

Autres perquisitions

Des perquisitions ont été également opérées aux domiciles de diverses personnes soupçonnées d'appartenir aux milieux anarchistes.

C'est ainsi que des commissaires de police se rendirent chez LAMBERT, rue Meurisse, 15, à Roubaix.

La seulement, une saisie fut opérée. Elle porta sur des brochures traitant « en militarisme », « contre la loi des assurances » et « contre la loi Millerand ».

Or, perquisitions aussi, mais sans résultat, chez :

BLONDEL, quai de l'Ouest, rue Saint-Joseph, à Lille ;

DESRUELLES, rue de Lannoy, 19 ;

HUYGNS, place de Flandre, 70, rue de Valence de Roubaix. L'après-midi, fut entamée :

LAMBERT, boulevard d'Alsace, 101 ;

LOMBART, rue de Wagemmes, 42 ;

PLAIDEUX, rue de Wazemmes, 161 ;

DUBAR, rue des Postes, 225 ;

DUBOIS, rue d'Arras, 79 ;

EL MAQUABERT, rue des Postes, 258.

Caporal cassé de son grade

Nous avons dit quelques mots des bulles jetées dans les paquetages des soldats du 43e, un caporal avait été trouvé en possession de la chanson « Liberté ou Mort » et de l'« Internationale ».

Ce gradé appartenait à la 5e compagnie et nommé Louis Dubers, a été cassé de son grade et affecté à la de compagnie, en attendant son envoi dans un autre régiment.

GRADES FÉLICITÉS

En revanche, les félicitations du colonel Prove, commandant le 43e, sont allées à deux gradés : le sergent Coton et le caporal Cartier, en détachement au fort de Mont-en-Barœul, qui, paraît-il, auraient résisté à certaine pression dont ils ont été l'objet de la part d'un individu aux allures louches que l'on croit être un agitateur antimilitariste dont les commissaires spéciaux de la préfecture.

Le bilan d'une triste journée

Bref, le bilan des perquisitions faites à Lille se réduit à fort peu de choses. Ce que la police a considéré comme « saisies » de plus d'importance sont les adresses de soldats confisquées chez le citoyen Franc et les « papillons » de la Fédération du Bâtiment saisis chez le citoyen Bondues.

M. Delalé, juge d'instruction, a reçu à son cabinet tous les papiers confisqués, qui étaient enfermés dans de grandes enveloppes scellées. Il n'a procédé encore à aucun dépouillement de ces enveloppes.

A la police on comptait trouver à la Bourse du Travail des brochures anti-militaristes qui devaient être expédiées de Paris. On ne s'désespère pas du les saisir à leur arrivée à Lille, ou la police les attend d'un moment à l'autre. Le citoyen Saint-Venant nous a déclaré ignorer totalement ce que cela voulait dire.

L'émotion causée par les perquisitions a été grande dans les milieux ouvriers, et ils ont causé une véritable indignation.

Nous croyons savoir que la section lilloise du Parti socialiste va envisager les mesures que la situation commande dans une prochaine réunion de sa commission administrative.

A ROUBAIX

Dans l'après-midi d'hier lundi, M. Fajisant, commissaire de police, flanqué de sept agents en tenue et de sept agents de sûreté, s'est présenté rue Bernard, 104, au siège du groupe anarchiste, chez BERENGER, gérant du journal « Le Combat ».

Le magistrat devait opérer une perquisition en vertu d'une commission rogatoire de M. Delalé, juge d'instruction à Lille.

Diverses brochures antimilitaristes ont été saisies et un exemplaire d'une chanson ayant trait à la manifestation de dimanche au Pré-Saint-Gervais.

M. Marion, commissaire central, a transmis au parquet le procès-verbal de cette opération judiciaire.

Dans l'arrondissement de Valenciennes

Le gouvernement, affolé par la grande protestation populaire qui s'élève contre son projet de loi, vient de se laisser entraîner aux pires folies.

Il croit à un complot socialiste et syndicaliste, alors qu'il n'y eut jamais encore plus républicain de mouvement plus spontané contre les menaces de la Réaction.

C'est avec l'espoir de découvrir sans doute quelques indices de ce complot imaginaire qu'un juge d'instruction et des commissaires opérèrent hier dans l'arrondissement de Valenciennes de nombreuses perquisitions au domicile de militants socialistes et syndicalistes en vertu de réquisitions émanant de M. le juge d'instruction Drouin, de la Seine, contre X..., inculpé de menées anarchistes.

Un lamentable fiasco

Quel a donc été le résultat de toutes ces opérations judiciaires, demandons-nous à un personnage officiel !

« Nous ne pouvons vous donner aucun renseignement, mais on a bien dû saisir quelque chose puisque le parquet a commencé une active propagande contre le projet de loi. »

Et quel est donc le résultat de cette propagande ?

Etait-il donc nécessaire pour cela, au profit de noubliser parfois [illegible] et généraux ?

Les [illegible] ont opérées ces derniers jours [illegible] ont été saisies [illegible] ; [illegible] ; [illegible] ;